



**REGISTRE DES ACTES
ADMINISTRATIFS
MAIRIE DE BARJOLS**

ANNEE 2021 TOME 2

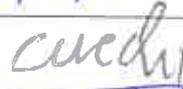
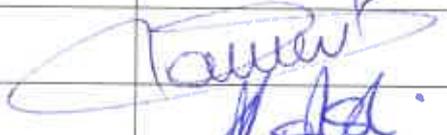
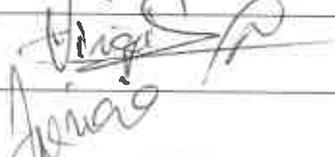
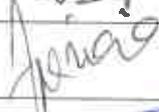
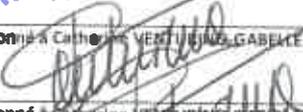
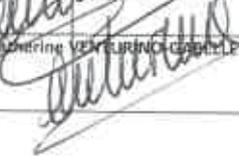
COMMUNE DE BARJOLS REGISTRE DES DELIBERATIONS 2021

2021-068	22-sept	Autorisation Elaboration en vue de signature convention Bus des Possibles	
2021-069	22-sept	convention region pour transport public scolaire Intra muros 2021-2022	
2021-070	22-sept	Don suite aux incendies varois AMF 83	
2021-071	26-oct-21	Fixation des ratios promus promouvables pour l'exercice 2021	
2021-072	26-oct-21	Création emploi assistante gestion financière et comptable	
2021-073	26-oct-21	Création emploi collaboratrice administrative du service technique	
2021-074	26-oct-21	Création d'emploi du responsable du pôle Jeunesse	
2021-075	26-oct-21	Création d'emploi agent de propreté de l'espace public et voirie	
2021-076	26-oct-21	Création d'emploi chargé de travaux des espaces verts	
2021-077	26-oct-21	Création d'emploi agent d'accompagnement enfance et petite enfance	
2021-078	26-oct-21	Création d'emploi agent de restauration, d'entretien et de propreté	
2021-079	26-oct-21	Création d'emploi agent d'exploitation de la station d'épuration et de l'eau potable	
2021-080	26-oct-21	Création d'emploi d'agent de l'eau potable d'exploitation et de la station d'épuration	
2021-081	26-oct-21	Accord de principe- acquisition parcelles EPF	
2021-082	26-oct-21	Décision Modificative N°1 Budget Commune	
2021-083	13 dec 2021	Modification règlement intérieur - mise en conformité loi du 6 août 2019	
2021-084	13 dec 2021	Règlementation pour obtention des chèques CADHOC pour les agents	
2021-085	13 dec 2021	Convention de mise à disposition d'un agent entre la commune de barjols et la commune de villecroze	
2021-086	13 dec 2021	Acquisition parcelles secteur Tanneries EPF	
2021-087	13 dec 2021	Dénomination de l'Impasse Li Cigaloum	
2021-088	13 dec 2021	Dénomination de l'impasse de l'ancienne voie ferrée	
2021-089	13 dec 2021	Dénomination du Chemin de Charjaire	
2021-090	13 dec 2021	Location meublé de tourisme Institution procédure d'enregistrement	
2021-091	13 dec 2021	Fixation de la longueur de la voirie communale	
2021-092	13 dec 2021	Admission en non valeur Budget Général	
2021-093	13 dec 2021	Admission en non valeur Budget Service de l'Eau	
2021-094	13 dec 2021	Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles Maternelles et Primaires	
2021-095	13 dec 2021	Participation des communes voisines aux charges supplétives du Centre de loisirs de la Commune de Barjols Année 2021	
2021-096	13 dec 2021	Limitation exonération de deux ans de la taxe foncière -annule et remplace Délib 2021-064	
2021-097	13 dec 2021	Convention de mise à disposition Autisme Solidarité	
2021-098	13 dec 2021	Convention de partenariat Collège de Barjols	
2021-099	13 dec 2021	Convention de mise à disposition ANANDITA	

MAIRIE DE BARJOLS

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 28 juin 2021 a été levée à 19h51, les membres présents ont signé le registre,

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
VENTURINO-GABELLE	Catherine	
PETIT	Céline	
VAURY	Alain	
GOUDAL-ORIONE	Stéphanie	
VOLPI	François	
ARNAUD	Michèle	Pouvoir donné à Michèle GARSON 
ASTIER	Raymonde	
CUCCHI	Jacques	
FABRE	Pierre	
GARSON	Myriam	
GIACOMELLI	Yves	Pouvoir donné à Pierre FABRE 
LAURENT	Brigitte	
ORLOWSKI LEVEQUE	Wanda	
ROSELLINI	Candice	Pouvoir donné à Daniel VIRGIL 
VIRGIL	Daniel	
APARICIO	André	
COURBARD	Cécilia	
JEAN	Maurice	
MICHEL	Laurent	
SARDOU	Magali	
CHAHVERDI	Guilda	Pouvoir donné à Catherine VENTURINO-GABELLE 
LEDESMA	Sébastien	Pouvoir donné à Catherine VENTURINO-GABELLE 
BADOUX	Corine	Absente - excusée



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

Date	28/06/2021
Lieu	Salon des Fêtes
Présents	Catherine VENTURINO-GABELLE, Céline PETIT, Alain VAURY, Stéphanie GOUDAL-ORIGONE, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Jacques CUCCHI, Daniel VIRGIL, Pierre FABRE, Myriam GARSON, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN
Absents	Claudio ROSELLINI, YVES GIACOMELLI, Guillem CUADREHIL, Sébastien LEDESMA, Nicolas ARNAUD, Delphine LAURENT, Corinne BABONX, Raymond ASTIER
Procurations	G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL
Quorum	Le quorum est atteint
Heure d'ouverture de la séance	18h30
Heure de clôture de la séance	20h30
Présidence	Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour l'administration : C PETIT a été élue secrétaire
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature. Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.

Dossier n°1 :	Création d'un poste de Directeur des Collectivités
Débat	<p>C VENTURINO-GABELLE explique que c'est un annule et remplace la délibération du 12 avril 2021 sur la création du poste de catégorie A</p> <p>M JEAN est ce qu'un salaire plafond a été fixé ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE non il existe une grille indiciaire, on la suit M JEAN mais on ne recrute pas un fonctionnaire territorial ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE le poste est ouvert prioritairement aux fonctionnaires mais en cas de carence sur ce profil, ça nous permet de l'ouvrir aux contractuels.</p> <p><u>Descriptif</u> : Entre échelon 8 et 10 catégorie A</p> <p>A APARICIO a-t-on changé de besoin ? Car l'intitulé est différent ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE pas globalement, c'est la dénomination qui change et les possibilités de recrutement.</p> <p>A APARICIO c'est pour prendre un contractuel ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE c'est ouvert aux fonctionnaires, cf ci-dessus</p> <p>On reprend la délibération car il manquait des précisions sur le temps de travail et sur l'échelon, on repart à zéro, on publie, on rencontre des candidats fonctionnaires s'il n'y a pas de profil adapté, on a la possibilité de recruter un contractuel</p> <p>A APARICIO : Vous avez des C.V ?</p> <p>CVENTURINO-GABELLE Non, des candidats ont postulé précédemment et n'ont pas fait l'affaire. Nous relançons, Tu l'as dit toi-même, ce poste est essentiel pour la commune.</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
Vote	<p>Pour : 15</p> <p>Contre :1 A APARICIO</p> <p>Abstention :3 M JEAN, C COURBARD, M SARDOU</p>
Dossier n°2	Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

<i>Débat</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE renouvellement de convention, on a fait une modification de l'article 2 de la convention on a changé un terme : activité" artistique" et non "ludique".</p> <p>A APARICIO la mise en place est au 1^{er} janvier ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE c'est en fonction de la date de passage en conseil</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<i>Dossier 3</i>	Convention de mise à disposition précaire de la salle du premier étage de la maison Fabre- association AMES
<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE AMES : Association médicale de l'eau salée, les medecins se sont regroupés comme une Maison de santé pluri disciplinaire mais n'avaient pas de lieu pour se reunir, on leur met à disposition une salle à titre gracieux</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<i>Dossier 4</i>	Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés- SPA et Association CHATDOGS
<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE annule et remplace la précédente délibération, on reprend la convention car on a délibéré pour 500€ mais c'est 400€</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<i>Dossier 1</i>	Convention pour révision à objet unique du PLU pour le parc solaire Total Quadran - BEGEAT

<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE toujours auprès du Département 83 8544 m² pour maximum 14 000€</p> <p>M JEAN là où il y a le glissement de terrain ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE Le Département conserverait une bande de retrait de 10m sur toute la longueur du terrain pour sécuriser, ce qui diminuerait le prix.</p> <p>A APARICIO c'est difficile d'accès</p> <p>M JEAN dans une configuration avec contrainte des sols liées à leur nature argileuse, je suis défavorable et la raison de mon vote contre.</p> <p>C VENTURINO-GABELLE ce terrain, on l'a proposé pour le gymnase ou la caserne ou en échange d'un autre terrain du département</p> <p>M JEAN il faudrait savoir avec quel terrain, il ne vont pas s'engager sur quelque chose que ne leur sert à rien</p> <p>C VENTURINO-GABELLE ils ont des terrains classés Espaces Naturels Sensibles dont le classement n'a plus d'intérêt et qu'ils peuvent échanger uniquement et non vendre.</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 16</p> <p>Contre : 1 M JEAN,</p> <p>Abstention : 3 A APARICIO, L MICHEL, M SARDOU</p>

<i>Dossier 1</i>	Création d'une commission extra-municipale pour le projet de la Rougrière
<i>Débats</i>	<p>C VENTURINO-GABELLE pour faire participer la population à la modification du projet de la Rougrière</p> <p>L MICHEL est ce en dehors ou pas du projet démocratie participative, est ce qu'on peut inviter qui on veut ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE non, ce n'est pas une commission permanente mais réglementée par le travail sur la démocratie participative</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 15</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention : 5 A APARICIO, M JEAN, M SARDOU, L MICHEL, C COURBARD</p>
<i>Dossier 2</i>	Création d'une commission extra-municipale pour le projet des tanneries



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-060

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 16

CONTRE :

Abstention : 5 dont deux pouvoirs A APARICIO, C COURBARD, M SARDOU

OBJET

SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020-62 du 4 juillet 2020 portant création de six postes d'adjoint au Maire ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Pierre CANOVA;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Pierre CANOVA par Monsieur le Préfet;

Considérant que Monsieur Pierre CANOVA, premier adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans le domaine des finances et de l'eau et l'assainissement ;

Considérant que les missions précédemment exercées par Monsieur Pierre CANOVA ne seront pas réattribuées à un nouvel adjoint ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-061

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL- ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 16

CONTRE : 4 dont deux pouvoirs A APARICIO, M SARDOU

Abstention : 1 C COURBARD

OBJET

**MODIFICATIONS DES CRITERES D'ATTRIBUTION CONCERNANT LE
R.I.F.S.E.E.P. POUR LA PART I.F.S.E et C.I.A.**

ET

**DES MONTANTS PLAFONDS INDIVIDUELS CONCERNANT LA
CATEGORIE A, GROUPES DE FONCTION A1 ET A2**

Textes de référence :

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
 Art 33 et 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale.

Décret 214-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014

Arrêté du 27 août 2015

Arrêtés d'application aux corps de la F.P.E.

Par délibérations n° 2016-181 et 2016-017, respectivement pour la Collectivité et le C.C.A.S. , le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été mis en place depuis le 1^{er} février 2017,

Pour ces salariés, il est important d'avoir une relation claire et transparente avec son employeur et cela commence par les salaires et primes. Il est compliqué pour un futur salarié qui peut être embauché pour un an par exemple d'avoir des émoluments différents les six premiers mois et les six derniers. Cet aspect doit pouvoir être traité autrement que ce qui est en place aujourd'hui.

2. L'autorité souhaite également élargir le bénéfice de l'attribution du R.I.F.S.E.E.P la part de l'I.F.S.E et du CIA à l'ensemble des agents contractuels de droit public occupant un emploi permanent ou non permanent, quelque soit le motif de recrutement. (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique : (article 3 ; 3-1, 3-2 ; 3-3, article 38 ; article 38 bis).

II. ARTICLE 4: LES MONTANTS PLAFONDS POUR L'I.F.S.E

Les délibérations en leur article 4 fixent, les montants maximaux individuels de l'I.F.S.E, versés mensuellement et les montants maximaux individuels du C.I.A. versés annuellement, selon la catégorie et le groupe de fonction dans lequel l'agent exerce ses fonctions A1, A2, B1, B2, C1, C2.

- L'autorité souhaite diminuer les montants plafonds maximaux individuels, uniquement pour la part de l'I.F.S.E, attribués à la catégorie A, groupes de fonction A1 et A2 (les autres catégories et groupes de fonction restent inchangés).
Ci-dessous tableau pour proposition :

GROUPES DE FONCTIONS	MONTANTS PLAFONDS INDIVIDUELS I.F.S.E ACTUELS Délibérations n°2016-181 et 2017-010			
	DANS LA COLLECTIVITE		REGLEMENTAIRE (pour info)	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	annuel
A1	1 929€	23 150€	3 017.50€	36 210€
A2	1 532€	18 389€	2 677.50€	32 130€
GROUPES DE FONCTIONS	PROPOSITION DES NOUVEAUX MONTANTS PLAFONDS INDIVIDUELS I.F.S.E			
	DANS LA COLLECTIVITE		REGLEMENTAIRE (pour info)	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	annuel
A1	1 700€	20 400€	3 017.50€	36 210€
A2	1 300€	15 600€	2 677.50€	32 130€

Dans le cadre d'une bonne gestion du domaine communal,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-062

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL- ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention :

OBJET :

**Prolongation de l'opération façades : complément d'aide financière à la
Communauté de Communes Provence Verdon pour la rénovation des
façades**

Madame le Maire informe de la prolongation de l'« opération façades » par la Communauté de Communes Provence Verdon en partenariat avec les communes afin d'aider et d'inciter les propriétaires dans les centre anciens à effectuer des travaux de façades de qualité.

Cette opération comprend 2 types d'aides :

- Une aide technique et architecturale assurée par une architecte conseil de l'opération mis gratuitement à disposition,
- Une aide financière incitative de la communauté de communes et éventuellement des communes : subvention de ravalement

Une délibération a été prise en bureau communautaire le 17 août 2021 pour approuver la prolongation de l'opération façades.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-063

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention :

OBJET

Avenant - Convention de groupement de commandes d'achat d'énergie avec le SYMIELECVAR

Madame le maire RAPPELLE que :

La commune fait partie du groupement de commandes d'achat d'électricité mis en place par le Symielecvar par délibération du 21/04/2015.

A ce titre, le Syndicat a procédé à l'attribution de marchés en tant que coordonnateur, la commune étant chargée de son exécution.

Ce marché arrivera à terme fin 2021. Il convient donc de préparer la nouvelle période d'achat.

Pour ce faire, il convient de signer l'avenant de prolongation proposé par le Symielecvar.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé, de M le Maire,

- Vu la délibération en date du 23 février 2017 actant la participation de la commune au groupement de commandes d'achat d'électricité
- Vu la délibération n°124 du SYMIELECVAR en date du 7/12/2017 approuvant l'avenant à la convention de groupement,

DECIDE

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'avenant de prolongation à la convention



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-064

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 16

CONTRE :

Abstention : 5 dont deux pouvoirs A APARICIO, C COURBARD, M SARDOU

OBJET

LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS BÂTIES – CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Madame le Maire expose à l'assemblée les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331- 63 du même code.

Or, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) résidences principales et du transfert de fiscalité du département de la TFB en découlant, pour les locaux d'habitation achevés après le 01/01/2021, les délibérations prises antérieurement par la Commune deviennent caduque.

Pour ces locaux, l'exonération de deux ans de TFPB sera totale sauf délibération de la collectivité pour limiter l'exonération. Si la Commune souhaite maintenir une suppression d'exonération en 2022, il convient de délibérer avant le 1er octobre 2021. A défaut de délibération, ces constructions seront exonérées en totalité de la part communale pendant les deux premières années de prise en compte fiscale. Elle précise également que compte tenu de la réforme (transfert de fiscalité du Département



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-065

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL- ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention :

OBJET

NOTIFICATION DE DROIT DE PREFERENCE - TERRAINS BOISES

Vu l'article L 331-24 du code forestier,

Madame le Maire expose, suite au courrier reçu en mairie, le droit de préférence octroyé à la mairie par la Safer pour l'acquisition d'un terrain boisé référence cadastrale E n°80 de 1ha34a40ca.

La mairie a deux mois pour répondre à ce courrier... au quel cas, les propriétaires, le Secours Catholique, sera à même de proposer ce terrain à des propriétaires privés.

Dans la cadre de sa politique d'acquisition foncière de bois et forêts afin de préservation faunistique et floristique, Madame la Maire souhaite répondre favorablement à cette sollicitation au prix de vente fixé à 2 700€ pour le terrain et ajout des charges Safer à hauteur de 600€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé, de M le Maire,

► DECIDE de donner pouvoir au maire afin de faire le nécessaire pour l'acquisition de cette parcelle ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 13

Nombre de votants : 21

N° 2021-066

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL- ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention

OBJET
ACQUISITION - PARCELLE

Madame le Maire expose :

Suite à des échanges avec Mme Martin épouse Bernard Michèle, celle-ci souhaite vendre la parcelle cadastrée A n°241 les Aspres Bas. Cette parcelle est située en zone N et elle a une superficie de 8 270m².

Dans le cadre de sa politique d'acquisition foncière de bois et forêts afin de préservation faunistique et floristique et la possibilité de fait de répondre aux exigences environnementales de coulée verte nouvellement inscrites dans le cadre du SCOT, Madame le Maire souhaite répondre favorablement à cette sollicitation au prix de vente négocié de 5 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé, de M le Maire,

► DECIDE de donner pouvoir au maire afin de faire le nécessaire pour l'acquisition de cette parcelle ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-067

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
l'Eau potable et de l'Assainissement- Année 2020**

Vu l'article L2224-5 du CGCT qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération

Madame le Maire RAPPELLE :

Que le rapport était à la disposition des élus pour consultation

Que souhaitant la transparence du prix de l'eau et du service public s'y rapportant

Se référant à la loi n° 95-101 du 2/02/95 relative au renforcement de l'environnement (décret n°5 du 6/05/95)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-068

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL- ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention :

OBJET

AUTORISATION - ELABORATION EN VU DE SIGNATURE - CONVENTION – BUS DES POSSIBLES

Madame le Maire expose :

Le Bus des Possibles est un dispositif expérimental et innovant de remobilisation des jeunes et des familles des territoires ruraux du Var.

Pendant 6 mois, le dispositif s'installe au sein de la Commune afin d'y effectuer des actions de repérage, d'orientation, de remobilisation, et de formation à destination des jeunes, des familles et des habitants en difficulté.

Le dispositif vise précisément à :

-Remettre à niveau en compétences de base 10 jeunes (16-30 ans) et les accompagner vers un projet professionnel concret et réaliste

-Mettre en place, avec les 10 jeunes et la Commune, un projet solidaire éco-citoyen (PSEC) valorisant et engageant à la fois pour les jeunes et pour la Commune

-Orienter 30 personnes (tous âges confondus) vers nos partenaires, selon leurs besoins (accès aux soins, à la formation, logement, mobilité etc.).

-Partager avec la Commune (élus) les données quantitatives et qualitatives (besoins, problématiques et envies des personnes rencontrées et orientées) que nous aurons recueillies pendant notre immersion.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-069

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**CONVENTION AVEC LA REGION POUR LE TRANSPORT PUBLIC
SCOLAIRE INTRA-MUROS 2021-2022**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code des transports et notamment ses articles L.3111-1 et R.3111-8

Vu la délibération du Conseil Régional n° 19-256 du 10 mai 2019 approuvant le règlement des transports scolaires,

Considérant le souhait de la commune de maintenir un service de transport scolaire intra-muros pour les élèves de l'école élémentaire et du collège,

Considérant qu'il revient à la Région d'assurer ce service, selon les termes de la convention jointe en annexe pour l'année scolaire 2021-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- o **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transport public scolaire avec la REGION pour l'année scolaire 2021-2022
- o **PRECISE** que la dépense a été prévue au BP 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 /09/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 21

N° 2021-070

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL- ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, François VOLPI, Maurice JEAN, Laurent MICHEL

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 21

CONTRE :

Abstention :

OBJET

DON SUITE AUX INCENDIES VAROIS – AMF83

Par un courrier de son président M. Falco, l'AMF 83 sollicite les 153 communes du Var pour venir en aide aux communes sinistrées par les incendies d'août dernier.

Le drame vécu par les communes de Gonfaron, Le Luc, Les Mayons, Vidauban, Le Cannet des Maures, La Garde Freinet, le Plan de la Tour, La Croix-Valmer, Cavalaire, Grimaud, Cogolin, la Môle et Gassin, touche chacun d'entre nous dans notre cœur de Maires varois.

Le feu est redouté de tous, et lorsqu'il frappe quelque part, nous nous sentons tous concernés car il détruit notre si précieux patrimoine naturel, végétal comme animal.

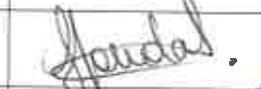
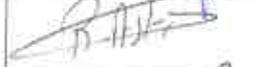
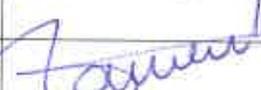
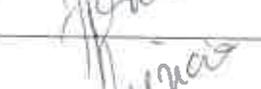
Notre département a toujours été uni dans sa diversité territoriale. Aujourd'hui, il est de notre devoir de nous rassembler, d'être plus que jamais solidaires face à cette épouvantable catastrophe.

L'association des Maires du Var en coordination avec chacune de nos 153 communes, avec les collectivités départementales et régionales, les chambres consulaires et sous la responsabilité de la Préfecture du Var, a lancé, dans le cadre d'un guichet unique, une collecte ouverte aux collectivités.

La solidarité s'organisera avec les Maires sinistrés à travers leur bureau d'aide sociale.

MAIRIE DE BARJOLS

 FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
 Mercredi 22 septembre 2021

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
VENTURINO-GABELLE	Catherine	
PETIT	Céline	
VAURY	Alain	
GOUDAL-ORIONE	Stéphanle	
VOLPI	François	
ARNAUD	Michèle	
ASTIER	Raymonde	
CUCCHI	Jacques	
FABRE	Pierre	
GARSON	Myriam	
GIACOMELLI	Yves	
LAURENT	Brigitte	
ORLOWSKI LEVEQUE	Wanda	
ROSELLINI	Candice	
VIRGIL	Daniel	
APARICIO	André	
COURBARD	Cécilia	
JEAN	Maurice	
MICHEL	Laurent	
SARDOU	Magali	
CHAHVERDI	Guilda	
LEDESMA	Sébastien	
BADOUX	Corine	

Département du Var

Arrondissement de Brignoles

Barjols, le mercredi 20 octobre 2021



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE MARDI 26 OCTOBRE 2021

A 18H30

A la salle des mariages – Hôtel de Ville - Place du Capitaine Vincens- 83670 BARJOLS

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Cathy VENTURINO-GABELLE

Ordre du jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 2021
- 2- Election du secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Fixation des ratios Promus-Promouvables

ACQUISITION

- 1- Autorisation de signature – Acte de vente – EPF PACA secteur tannerie

FINANCES

- 1- Décision Modificative

Le Maire, Cathy VENTURINO-GABELLE

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS**

Date	22/09/2021
Lieu	Salle des fêtes
Présents	Catherine VENTURINO-GABELLE, Céline PETIT, Michèle ARNAUD, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Corinne BADOUX, André APARICIO, Magali SARDOU, Cécilia COURBARD,
Absents	Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CRAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Alain VAURY, Françoise VOLPL, Maurice JEAN, Laurent MICHEL
Procurations	G CHAVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, C ROSELLINI à M ARNAUD, A VAURY à J CUCCHI, M JEAN à A APARICIO, L MICHEL à A APARICIO
Quorum	16 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h30
Heure de clôture de la séance	20H53
Présidence	Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : C PETIT a été élue secrétaire.
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.

SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès verbal du CM du 08/06/2021 et 28/06/2021
<i>Débat</i>	C VENTURINO-GABELLE demande à l'assemblée l'approbation de compte rendu du conseil municipal du 08/06/2021. A APARICIO demande d'ajouter dans le dossier 1 du secrétariat général, les mots de Mme PETIT : « Vous avez demandé les documents trop tard » et de retirer dans le 8 ^{ème} alinéa après 1 ^{er} avril le mot « mais »
<i>Vote</i>	Pour : 16 Contre : Abstention : 5 dont deux pouvoirs A APARICIO, C COURBARD, M SARDOU



CONVENTIONS, AVENANTS, CONTRATS, URBANISMES

Dossier N°1 :	Prolongation de l'opération façade - CCPV
<i>Débat</i>	C VENTURINO-GABELLE explique la volonté de la CCPV de prolonger l'opération façade jusqu'à la fin du PIG actuel. C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier N°2 :	Avenant groupement de commande d'achat d'électricité Symielecvar
<i>Débat</i>	C VENTURINO-GABELLE explique la nécessité de signer cet avenant pour la bonne continuité des services C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Taux exonération TFPB
<i>Débat</i>	C VENTURINO-GABELLE Madame le Maire expose à l'assemblée que les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. A APARICIO explique que cela va venir s'ajouter à la TLE et demande si cela va rapporter vraiment à la commune C COURBARD demande si un pallier n'est pas possible entre les 40% et les 100% d'exonération C VENTURINO-GABELLE confirme que cela ne va pas toucher beaucoup de personnes au vu des permis déposés ces dernières années et qu'il est difficile de prévoir les bonus pour la commune. Cependant, dans le cadre de finances publiques et de la perte de la taxe d'habitation, ces recettes supplémentaires seront les bienvenues. C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération
<i>Vote</i>	Pour : 16 Contre : 5 dont deux pouvoirs A APARICIO, C COURBARD, M SARDOU Abstention :
Dossier 4	Lever des droits de préférences – parcelle boisée - Safer



Dossier 1	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement
Débats	<p>C VENTURINO-GABELLE explique en substance ce qui est indiqué dans le rapport. Elle confirme que le service fonctionne très bien avec des agents compétents. Peu de fuite sur la commune avec des délais d'intervention rapide. L'ensemble des normes qualité sont respectées. C VENTURINO-GABELLE tient à féliciter les agents du service pour ses bons résultats globaux.</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

CONVENTIONNEMENT ET ASSOCIATIONS

Dossier 1	Convention bus des possibles
Débats	<p>C PETIT explique le cadre des discussions sur la future convention</p> <p>A APARICIO constate qu'il est difficile de se prononcer sur une convention en cours d'élaboration</p> <p>C PETIT oui il est vrai mais l'action doit pouvoir commencer prochainement et des éléments avec des partenaires comme pole emploi sont un cours de bouclage.</p> <p>C COURBARD est ravi d'une telle action mais aurait aimé avoir plus d'informations et les tenants et aboutissants de l'action avant le conseil concernant notamment le public, les formateurs et leurs compétences, les actions mise en place, ...</p> <p>C PETIT a pu répondre à chaque point et donnera dès que possible les documents de communication sur cette action aux conseillers demandeurs.</p> <p>A APARICIO demande si l'occupation de salles par cette action ne lèse pas les autres associations de la commune</p> <p>C VENTURINO-GABELLE répond que aucunement</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier 2	Convention transport scolaire – Région Sud-Paca
Débats	<p>C VENTURINO-GABELLE confirme que les documents nécessaires à une bonne compréhension du sujet étaient consultables en mairie.</p> <p>C COURBARD demande s'il ne serait pas possible d'avoir des fichiers par mail car, suivant les emplois de temps de chacun, il n'est pas possible de passer en mairie pour consulter les documents.</p> <p>C VENTURINO-GABELLE explique que, jusqu'à maintenant et chaque fois que cela a été possible, les documents ont été envoyé de façon dématérialisée elle fera en sorte de pouvoir continuer à transmettre les</p>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-071

Présents : 16

Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilda Chahverdi, Pierre Fabre, Wanda Orlowski Laveque, Cécilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Origne

Pouvoirs : Guilda Chahverdi à Catherine Ventrino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orlowski Laveque à Brigitte Laurent, Cécilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 16

CONTRE : 0

Abstention : 4 : 2 A. Aparicio (et pouvoir), M. Sardou, M. Jean

OBJET : Fixation des ratios « promus-promouvables » pour l'exercice 2021

Madame Le Maire,

- **Expose:** Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade concerné dans l'année.
- **Propose:** De fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme annexé à la présente, au titre de l'exercice 2021, tout en précisant les avis rendus par le Comité Technique Paritaire, lors de la séance du 30/09/2021:

Collège des	Avis rendus en séance du 30/09/2021
Représentants de la Collectivité	Favorable
Représentants du personnel	Favorable

RATIOS PROMUS PROUVABLES 2021 -- COMMUNE DE BARJOLS 83670

FLIERE	CAT.	CADRE D'EMPLOI	GRADES D'AVANCEMENT	
TECHNIQUE	C	AGENT DE MAITRISE	Agent de maîtrise principal	
		<i>Ratio</i>	0 %	
		<i>A compter du 1^{er} janvier 2021, Nombre d'agents</i>	Promouvables : 1 / Promus : 0	
		ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
<i>Ratio</i>	100 %	57.1 %		
<i>A compter du 1^{er} janvier 2021, Nombre d'agents</i>	Promouvables : 3 / Promus : 3	Promouvables : 7 / Promus : 4		
SOCIALE	C	A.T.S.E.M.	A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	
		<i>Ratio</i>	0 %	
		<i>A compter du 1^{er} janvier 2021, Nombre d'agents</i>	Promouvables : 1 / Promus : 0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
<i>Ratio</i>	100 %	100 %		
<i>A compter du 1^{er} janvier 2021, Nombre d'agents</i>	Promouvables : 1 / Promus : 1	Promouvables : 2 / Promus : 2		

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 063-218300127-20211026-DELIB_2021_072-DE

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de BARJOLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Date de la convocation : 20/10/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-072

Présents : 16

Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie-GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves-GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice-ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia-COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilda Chahverdi, Pierre Fabre, Wanda Orlowski Leveque, Cecilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Origne

Pouvoirs : Guilda Chahverdi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orlowski Leveque à Brigitte Laurent, Cecilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 20

CONTRE : 0

Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,
- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Assistante de gestion financière et comptable	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal

- Ouf l'exposé de Madame Le Maire
- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée
- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.

Département du Var
 Arrondissement de Brignoles



Commune de BARJOLS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021
 Nombre de conseillers : 23

N°2021-073

Présents : 16
 Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilida CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie-GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves-GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice-ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Géailla-COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilida Chahvardi, Pierre Fabre, Wanda Orlovsid Levsque, Cecilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Orione
 Pouvoirs : Guilida Chahvardi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orlovski Leveque à Brigitte Laurent, Cecilia Courbard à André Aparicio
 Secrétaire de séance : Céline Petit
 Votes POUR : 20
 CONTRE : 0
 Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,
- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Collaboratrice administrative du service technique	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal

- Où l'exposé de Madame Le Maire
- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée
- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021
Nombre de conseillers : 23

N°2021-74

Votants : 20
Présents : 16

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilde CHAVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilde Chahverdi, Pierre Fabre, Wanda Oriowski Leveque, Cecilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Orlone
Pouvoirs : Guilde Chahverdi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Oriowski Leveque à Brigitte Laurent, Cecilia Courbard à André Aparicio
Secrétaire de séance : Céline Petit
Votes POUR : 20
CONTRE : 0
Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,
- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Responsable du pôle Jeunesse	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Madame Le Maire
- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée
- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.

Département du Var
 Arrondissement de Brignoles



Commune de BARJOLS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021
 Nombre de conseillers : 23

N°2021-75

Présents : 16
 Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAMVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves-GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice-ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia-COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilda Chamverdi, Pierre Fabre, Wanda Orłowski Leveque, Cécilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Orlone

Pouvoirs : Guilda Chamverdi à Catharine Venturino-Gabella, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orłowski Leveque à Brigitte Laurent, Cécilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 20

CONTRE : 0

Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,
- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Agent de propreté de l'espace public et de la voirie	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal

- Ouf l'exposé de Madame Le Maire
- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée
- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-76

Présents : 16

Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Gilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE
Gandice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Gilda Chahverdi, Pierre Fabre, Wanda Oriowski Levequa, Cécilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Oriona

Pouvoirs : Gilda Chahverdi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Oriowski Levequa à Brigitte Laurent, Cécilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 20

CONTRE : 0

Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,

- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Chargé de travaux des espaces verts	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal

-Ouf l'exposé de Madame Le Maire

- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée

- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021
Nombre de conseillers : 23

N°2021-77

Présents : 16
Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Gilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Gilda Chahverdi, Pierre Fabre, Wanda Orlowski Leveque, Cécilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Orlone
Pouvoirs : Gilda Chahverdi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orlowski Leveque à Brigitte Laurent, Cécilia Courbard à André Aparicio
Secrétaire de séance : Céline Petit
Votes POUR : 20
CONTRE : 0
Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,
- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Agent d'accompagnement enfance et petite enfance	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Madame Le Maire
- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée
- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021
Nombre de conseillers : 23

N°2021-78

Présents : 16
Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilida CHAVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilida Chahvardi, Pierre Fabre, Wanda Oriowski Leveque, Cecilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Origine

Pouvoirs : Guilida Chahvardi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Oriowski Leveque à Brigitte Laurent, Cecilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 20

CONTRE : 0

Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,

- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Agent de restauration, d'entretien et de propreté	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Le Conseil Municipal

-Ouï l'exposé de Madame Le Maire

- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée

- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-79

Présents : 16

Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAMVERDI
Alain VAURY	Stéphanie-GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves-GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice-ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia-COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilda Chamverdi, Pierre Fabre, Wanda Orłowski Leveque, Cécilia Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Origne

Pouvoirs : Guilda Chamverdi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orłowski Leveque à Brigitte Laurent, Cécilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 20

CONTRE : 0

Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,

- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Agent d'exploitation de la station d'épuration et de l'eau potable	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal

-Ou l'exposé de Madame Le Maire

- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée

- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 083-218300127-20211026-DELIB_2021_080-DE

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de BARJOLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Date de la convocation : 20/10/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-80

Présents : 16

Votants : 20

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilida-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie-GOUDAL-ORIGNE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves-GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE
Gandice-ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia-COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilida Chahverdi, Pierre Fabre, Wanda Orlowski Laveque, Cecille Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini, Stéphanie Goudal-Origne

Pouvoirs : Guilida Chahverdi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orlowski Laveque à Brigitte Laurent, Cecilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 20

CONTRE : 0

Abstention :

OBJET : Création d'emploi

Madame le Maire:

- Expose que : dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, et afin de répondre au mieux aux besoins du service public,
- Propose la création d'un emploi suivant, à temps complet, comme précisé ci-dessous :

<u>Date d'effet</u>	<u>Emploi</u>	<u>En référence au Grade statutaire</u>
01/11/2021	Agent de l'eau potable d'exploitation et de la station d'épuration	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal

-Où l'exposé de Madame Le Maire

- Décide la création de cet emploi, avec effet à la date arrêtée

- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 de la Commune chapitre 012.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 20/10/2021
Nombre de conseillers : 23

N°2021-81

Présents : 17
Votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETT	Guilba CHAVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Géçilla COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Guilba Chahverd, Pierre Fabre, Wanda Orlowski Leveque, Cacilla Courbard, Yves Giacomelli, Candice Rosellini,
Pouvoirs : Guilba Chahverd à Catherine Venturinò-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orlowski Leveque à Brigitte Laurent,
Cacilla Courbard à André Aparicio
Secrétaire de séance : Céline Pett
Votes POUR : 21
CONTRE : 0
Abstention :

OBJET
ACCORD DE PRINCIPE – ACQUISITIONS PARCELLES - EPF

Vu l'article L13-119 et 10 CGCT, art.2 arrêté du 5 décembre 2016

Vu la circulaire du 18 septembre 2017 sur le rehaussement des seuils de consultation de France Domaine

Vu la convention d'étude entre l'EPF Paca et la commune de Barjols du 7 novembre 2005

Vu la convention opérationnelle entre l'EPF Paca et la commune de Barjols du 4 janvier 2007

Vu l'arrêté préfectoral de DUP du 1^{er} août 2016

Vu l'arrêté de cessibilité du 13 novembre 2017

Vu la convention d'intervention foncière entre l'EPF Paca et la commune de Barjols du 5 décembre 2019

Vu la convention d'attribution du fond friche entre l'Etat, l'EPF Paca et la commune de Barjols du 23 septembre 2021

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Raçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 083-218300127-20211028-DELIB_2021_082-DE

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Commune de BARJOLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Date de la convocation : 20/10/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-82

Présents : 17

Votants : 21

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Gulida-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre-FABRE	Myriam GARSON
Yves GIAGOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE
Candice-ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia-COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Gulida Chahverdi, Pierre Fabre, Wanda Orłowski Leveque, Cecilia Courbard, Yves Giscomelli, Candice Rosellini,

Pouvoirs : Gulida Chahverdi à Catherine Venturino-Gabelle, Pierre Fabre à Raymonde Astier, Wanda Orłowski Leveque à Brigitte Laurent,

Cecilia Courbard à André Aparicio

Secrétaire de séance : Céline Petit

Votes POUR : 21

CONTRE : 0

Abstention :

OBJET Décision Modificative (DM) n°1 BUDGET COMMUNE

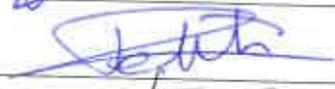
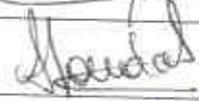
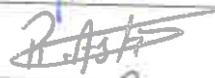
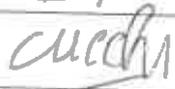
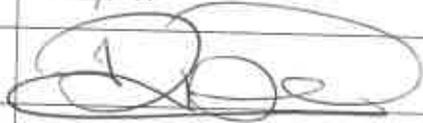
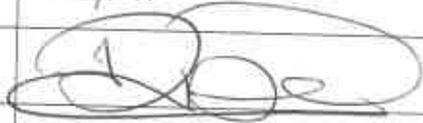
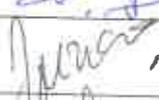
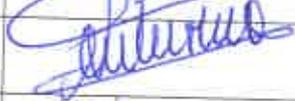
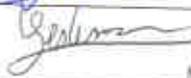
Madame le Maire rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel, il est nécessaire pour la commune d'ajuster en cours d'année ses prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre budgétaire.

Lors de la préparation budgétaire 2021 et à la demande de Mr le trésorier du centre des finances publiques de Barjols, des écritures de régularisation doivent être effectuées sur l'exercice 2021 afin de corriger certaines anomalies. Il s'agit d'écritures de contre-passation de subventions titrées à tort sur un compte de subvention transférable. Compte-tenu de ces éléments, il convient de prévoir les mouvements de crédit suivants :

SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
D	1311	ETAT subvention amortissable	6 000.00
D	1331	DETR équipement amortissable	30 526.20
D	1332	AMENDE DE POLICE amortissable	6 000.00
R	1321	ETAT	6 000.00
R	1341	DETR	30 526,20
R	1342	AMENDES DE POLICE	6 000.00

MAIRIE DE BARJOLS

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 octobre 2021

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
VENTURINO-GABELLE	Catherine	
PETIT	Céline	
VAURY	Alain	
GOUDAL-ORIONE	Stéphanie	
VOLPI	François	
ARNAUD	Michèle	
ASTIER	Raymonde	
CUCCHI	Jacques	
FABRE	Pierre	
GARSON	Myriam	
GIACOMELLI	Yves	
LAURENT	Brigitte	
ORLOWSKI LEVEQUE	Wanda	
ROSELLINI	Candice	
VIRGIL	Daniel	
APARICIO	André	
COURBARD	Cécilia	
JEAN	Maurice	
MICHEL	Laurent	
SARDOU	Magali	
CHAHVERDI	Gilda	
LEDESMA	Sébastien	
BADOUX	Corine	



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE LUNDI 13 DECEMBRE 2021

A 18H30

A la salle des mariages – Hôtel de Ville - 83670 BARJOLS

Ordre du Jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 26 octobre 2021
- 2- Election du secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Modification du règlement intérieur pour mise en conformité avec la loi du 6 août 2029
- 2- Réglementation Chèque Cadhoc
- 3- Mise à disposition Agent

URBANISME, FONCIER, LOGEMENT ET HABITAT

- 1- Autorisation pour l'achat du terrain cession 1 – EPF Paca – site des tanneries
- 2- Adressage et dénomination de rue
- 3- Location d'un meublé de tourisme – Institution de la procédure d'enregistrement
- 4- Fixation de longueur de voirie communale - DGF

FINANCES

- 1- Admissions en non-valeur - budget général
- 2- Admissions en non-valeur - budget « service de l'eau »
- 3- Décision modificative n°1 – Budget « service de l'eau »
- 4- Participation financière des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires année 2021/2022
- 5- Demande de frais de participation aux charges supplétives (frais de fonctionnement) du centre de loisir aux communes voisines pour la période du 1/11/2020 au 31/10/2021
- 6- Limitation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (annule et remplace délibération 2021-064 du 22 septembre)

CONVENTIONS

- 1- Mise à disposition du local au dessus de la trésorerie pour autisme solidarité à titre gracieux
- 2- Convention de partenariat Collège-Communauté de communes-Commune sur l'intervention d'animateurs professionnels au sein de l'établissement
- 3- Convention de mise à disposition précaire – association ANANDITA

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Cathy VENTURINO-GABELLE



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

Date	26/10/2021
Lieu	Salle des mariages
Présents	Catherine VENTURINO-GABELLE, Céline PETIT, Michèle ARNAUD, Alain VAURY, François VOLPI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE (arrivée à 18h48), Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Myriam GARSON, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, André APARICIO, Magali SARDOU, Maurice JEAN, Laurent MICHEL
Absents	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Pierre FABRE, Cécilia ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAVERDI, Cécilia COURBARD
Procurations	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Brigitte LAURENT, Pierre FABRE à Raymonde ASTIER, Guilda CHAVERDI à Catherine VENTURINO-GABELLE, Cécilia COURBARD à André APARICIO
Quorum	20 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h30
Heure de clôture de la séance	19h13
Présidence	Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE
Secrétaire de séance	Pour l'opposition: Pour la majorité: C PETIT a été élu secrétaire.
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès verbal du CM du 22/09/2021
<i>Débat</i>	C VENTURINO-GABELLE demande à l'assemblée l'approbation de compte rendu du conseil municipal du 22/09/2021. A APARICIO demande de rectifier dans le dossier : <ul style="list-style-type: none">- 2 du secrétariat général, son intervention et d'indiquer : « revoir le calcul de l'enveloppe globale du fait d'un adjoint en moins »- 1 de Ressources Humaines, son intervention et d'indiquer qu'il pose la question de savoir combien il y a-t-il de cat A- 3 de conventions, son intervention et d'indiquer : « est ce que vous avez chiffré le gain pour la commune »
<i>Vote</i>	Pour : 16 Contre : Abstention : 3 dont un pouvoir A APARICIO, L MICHEL, M SARDOU



ACQUISITIONS

Dossier N°1 :	Accord de principe – Achat Tannerie les Blancs – EPF Paca
Débat	<p>S GOUDAL-ORIONE intègre le conseil. C VENTURINO-GABELLE donne la parole à W D'HEILLY, directeur de la collectivité pour expliquer le contexte de cette acquisition. Il résume que, grâce à l'intervention des élus en novembre 2020 et de la bonne coordination avec l'EPF Paca sur le dossier du fonds Friche, la commune a la capacité de pouvoir acquérir l'ensemble du foncier appartenant à l'EPF sur l'opération « Tannerie » dès à présent grâce à la subvention de 3M900 € du fonds friche et sans recours à l'emprunt. Des détails sur l'opération sont demandés par différents membres du conseil et il est indiqué que l'ensemble des données, conventions et cartographies sont à la disposition des élus pour une meilleure compréhension de l'opération. C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>

FINANCES

Dossier 1	Décision modificative (DM) n°1 Budget commune
Débats	<p>C VENTURINO-GABELLE rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel, il est nécessaire pour la commune d'ajuster en cours d'année ses prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre budgétaire. C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>

PV arrêté le 26 octobre 2021 à 19h13

Catherine VENTURINO-GABELLE

Le maire



Céline PETIT

Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-83

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETT	Guilba CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Géilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilba CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI DU 6
AOUT 2019**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose, en son article 47, que les collectivités territoriales, leurs établissements publics et ceux auxquels elles sont rattachées respectent la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1607 heures annuelles.

Ainsi, elle suppose que les collectivités locales et les établissements publics suppriment les accords dérogatoires au temps de travail qu'ils ont éventuellement mis en place avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

**MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR LES ARTICLES 2 ET 9 DU
TITRE III**

Article 2 : La durée du temps de travail

Modification 2.2 : la durée hebdomadaire réglementaire de travail est fixée à **36 heures** (pour un temps complet) hors service technique.

La durée hebdomadaire réglementaire de travail est fixée à 35 heures (pour un temps complet) pour le service technique.

Article 9 : Congés annuels

Modification :

9-1 : Principes généraux :

Les agents de la Commune de BARIJOLS (Tous statuts confondus) bénéficient en matière de congés annuels légaux, conformément à la réglementation, de 5 fois la durée hebdomadaire légale de travail (35h), soit ~~175h~~ **5 semaines**.

Exemple :

Temps de travail ou Nombre de jours travaillés par semaine	Congés annuels
Temps plein (100 %) Ou 5 jours hebdo	25 jours ouvrés (5 x 5 jours de travail par semaine)
Temps partiel (80 %) Ou 4 jours hebdo (100%)	20 jours ouvrés (5 x 4 jours de travail par semaine)
Temps partiel (50 %) Ou 2.5 jours hebdo	12,5 jours ouvrés (5 x 2,5 jours de travail par semaine)

~~Afin de compenser les facilités de service précédemment octroyées pour les fériés, les fêtes, les ponts et supprimées lors du passage aux 35h, un repos annuel de 35h s'est ajouté aux 175h de congés annuels, portant ainsi le droit aux congés légaux à 6 semaines, soit 210h.~~

9-2 : Dispositions diverses :

- a) [Inchangé]
- b) Le droit aux congés annuels de ~~210h~~ **5 semaines** s'exerce pour une année complète et pour un agent à temps complet. Ce droit est proratisé si l'agent n'effectue pas une année complète et de même en fonction du temps de travail de l'agent.
- c) Durant la période dite d'été, soit du 1^{er} mai au 31 octobre, chaque agent de la Commune devra prendre obligatoirement **3 semaines** (~~105h~~) minimum de congés annuels.
- d) A titre dérogatoire (Tel que précisé par réglementation), la Collectivité a la possibilité d'accorder le report des congés annuels de l'année "n" sur l'année "n+1". Dans notre Collectivité, ce report est désormais limité à **2 semaines** (~~70h~~) maximum (hors bonification). Ces jours devront obligatoirement être pris avant le 1^{er} mai de l'année "n+1". Exceptionnellement, justifiée par des impératifs de service, une dérogation supplémentaire de report au-delà de cette date pourra être accordée par les Responsables de service, sous contrôle de la Direction Générale.
- e) [Inchangé]



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-84

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

OBJET : REGLEMENTATION POUR OBTENTION DES CHEQUES CADHOC POUR LES AGENTS

Par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Aussi, l'assemblée délibérante de chaque collectivité qui, en application de l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 détermine le type des actions et le montant des dépenses que la collectivité entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Dans ce cadre, la commune de Barjols depuis plusieurs années a octroyé à ce titre aux agents l'avantage d'avoir des chèques cadeaux sans que cela soit réglementé sur les conditions.

Il est proposé au conseil de déterminer comme suit les modalités d'octroi :

- L'agent doit être présent dans les effectifs de la collectivité le 31/12 de l'année N
- L'agent doit avoir quatre mois de travail effectif dans la collectivité (hors congés ordinaires et maternité)
-

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place les décisions votées ci-dessus



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-85

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilba CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLFI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilba CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA COMMUNE DE BARJOLS ET
LA COMMUNE DE VILLECROZE**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

La commune de Barjols, met à disposition de la commune de la Villecroze, Mme POILVEZ Nathalie pour assurer les missions du service urbanisme à partir du 25 octobre 2021 au 31 décembre 2021, 2 jours par semaine les mardis et jeudis, 17.50 heures hebdomadaires, soit 50% d'un temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention de mise à disposition

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13 12 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le 14/12/2021

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-86

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilida CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 16

CONTRE :

Abstention : 4 DONT UN POUVOIR : L MICHEL, M SARDOU, L MICHEL

OBJET : ACQUISITION PARCELLES SECTEUR TANNERIE – EPF

Vu l'article L13-119 et 10 CGCT, art.2 arrêté du 5 décembre 2016

Vu la circulaire du 18 septembre 2017 sur le rehaussement des seuils de consultation de France Domaine

Vu la convention d'étude entre l'EPF Paca et la commune de Barjols du 7 novembre 2005

Vu la convention opérationnelle entre l'EPF Paca et la commune de Barjols du 4 janvier 2007

Vu l'arrêté préfectoral de DUP du 1^{er} août 2016

Vu l'arrêté de cessibilité du 13 novembre 2017

Vu la convention d'intervention foncière entre l'EPF Paca et la commune de Barjols du 5 décembre 2019

Vu la convention d'attribution du fond friche entre l'Etat, l'EPF Paca et la commune de Barjols du 23 septembre 2021

Vu l'avis des domaines en date du 1 décembre 2021

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

Comme indiqué dans les conventions liant l'EPF Paca et la commune sur l'opération du périmètre du site des tanneries les Blancs, la municipalité a l'obligation d'acquiescer à la fin des travaux de démolition entrepris par l'EPF et avant le 31 décembre 2024 les parcelles appartenant à ce dernier.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-87

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilba CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilba CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 19

CONTRE :

Abstention :

OBJET : Dénomination du Impasse Li Cigaloun

Madame le Maire EXPOSE :

Que La commune s'emploie à une démarche d'adressage technique, administrative et règlementaire.

Que Pour ce faire, il va falloir nommer les voies, numéroter les chemins et les voies privées ou publiques, afin :

- d'améliorer le repérage et l'orientation,
- faciliter les interventions d'urgence : ambulances, pompiers, police...,
- faciliter la distribution des services.

C'est pourquoi il est proposé de nommer la voie du lotissement des Camps en « Impasse Li Cigaloun ».





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-88

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

OBJET : Dénomination de l'Impasse de l'ancienne voie ferrée

Madame le Maire EXPOSE :

Que La commune s'emploie à une démarche d'adressage technique, administrative et règlementaire.

Que Pour ce faire, il va falloir nommer les voies, numéroter les chemins et les voies privées ou publiques, afin :

- d'améliorer le repérage et l'orientation,
- faciliter les interventions d'urgence : ambulances, pompiers , police...,
- faciliter la distribution des services.

C'est pourquoi il est proposé de nommer la « rue de l'ancienne voie ferrée » en « Impasse de l'ancienne voie ferrée ».





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-89

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETTI	Guilida CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

OBJET : Dénomination du Chemin de Charjaire

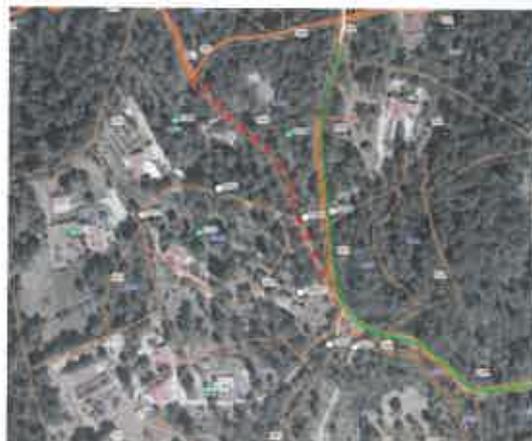
Madame le Maire EXPOSE :

Que La commune s'emploie à une démarche d'adressage technique, administrative et règlementaire.

Que Pour ce faire, il va falloir nommer les voies, numéroter les chemins et les voies privées ou publiques, afin :

- d'améliorer le repérage et l'orientation,
- faciliter les interventions d'urgence : ambulances, pompiers, police...,
- faciliter la distribution des services.

C'est pourquoi il est proposé de nommer la voie le long de la route de Varages en « chemin de Charjaire».





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-90

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

**OBJET : LOCATION D'UN MEUBLE DE TOURISME – INSTITUTION D'UNE PROCEDURE
D'ENREGISTREMENT**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.631-7 à L.631-10,

VU le code du tourisme, et notamment ses articles L.324-1 à L.324-2-1 et D.324-1 à R.324-1-2,

VU l'arrêté préfectoral subordonnant le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation à une autorisation administrative préalable,

CONSIDERANT la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location d'un meublé de tourisme,

CONSIDERANT la multiplication des locations saisonnières de logements – y compris de résidences principales- pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile,

CONSIDERANT l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune,

CONSIDERANT qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la commune se doit de mieux réguler l'activité de location de meublés de tourisme,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-91

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda-CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda-ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

OBJET : FIXATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Vu l'état des lieux de la voirie communale, réalisé par le SIG

Le Conseil municipal

Après en avoir débattu et délibéré,

- **FIXE** pour l'année 2021, la voirie communale à 68 277 mètres; pour la DGF 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13 12 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le 14/12/2021

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-92

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 19

CONTRE :

Abstention : 1 M SARDOU

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET GENERAL

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier de Barjols a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1310.5 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en application dans le budget la décision votée ci-dessus



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-93

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia GOUBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 16

CONTRE :

Abstention : 4 DONT UN POUVOIR L MICHEL, M JEAN, M SARDOU

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET SERVICE DES EAUX

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier de Barjols a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 5 951,47 € pour la partie eau et de 3 072,80 € pour la partie assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en application dans le budget la décision votée ci-dessus



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-94

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilida CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

**OBJET : Participation financière des communes aux frais de
fonctionnement des écoles Maternelle et Élémentaire
Année 2020-2021**

En vertu de l'article L212-8 du Code de l'Éducation et de l'article 23 de la loi n° 83-6636 du 22/07/1983
Vu la liste des élèves non résidant mais scolarisés à Barjols au nombre de 21 enfants sur 7 communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** aux communes voisines de participer financièrement aux frais des écoles maternelle et élémentaire lorsque celles-ci ont des enfants scolarisés sur BARJOLS et résidant sur leurs communes respectives
- **FIXE** pour l'année scolaire cette participation annuelle s'élève à 1 078,34 € par enfant
- **CHARGE** Madame le Maire de faire recouvrer cette participation au moyen d'un titre de recette accompagné des justificatifs des dépenses émises à l'encontre des communes concernées

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à Barjols le 13 12 2021*

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :
Et de la publication le 14/12/2021*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-95

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETT	Galida CHAVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Galida CHAVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

**OBJET : Frais de participation des Communes voisines aux charges supplétives du
Centre de Loisirs de la Commune de Barjols
Année 2021**

Le Maire expose :

Vu la décision du maire n ° 2017-013 du 22/12/2017 donnant la gestion du centre de loisirs à l'ODEL VAR

Vu les délibérations convenant la mise en place de conventions tripartites avec les communes de Pontevès, Chateauvert et Tavernes de participation financière

Vu les charges annuelles supplétives (eau, électricité, entretien...), ramenant le coût unitaire d'une journée enfant à 12,91€, pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021

Communes	Nombre de journées/enfants	Coût journée/enfant	Total participation (en €)
Châteauvert	0	12,91	0
Pontevès	707	12,91	9126,84
Tavernes	733	12,91	9462,48

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Décide de facturer à la commune de PONTIEVES la somme de 9126.84 € correspondant à l'accueil des enfants de cette commune pour la période du 1 septembre 2020 au 31 août 2021,

Décide de facturer à la commune de TAVERNES la somme de 9462.48 € correspondant à l'accueil des enfants de cette commune pour la période du 1 septembre 2020 au 31 août 2021,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-96

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS BÂTIES –
CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION
ANNULE ET REMPLACE DELIB N°2021-064**

Madame le Maire expose à l'assemblée les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331- 63 du même code.

Or, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) résidences principales et du transfert de fiscalité du département de la TFB en découlant, pour les locaux d'habitation achevés après le 01/01/2021, les délibérations prises antérieurement par la Commune deviennent caduque.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-97

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Géilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA~~

~~Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes~~

~~POUR : 20~~

~~CONTRE :~~

~~Abstention :~~

OBJET : Convention de mise à disposition – Autisme Solidarité

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La commune mettrait à disposition de l'Association Autisme solidarité, à titre précaire et révocable, la petite salle du 1^{er} étage de la trésorerie.

La présente convention d'occupation précaire serait conclue pour une durée d'un an.

La présente convention serait consentie à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention avec l'association dans les termes exposés ci-dessus ;

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
fait à Barjols le 13 12 2021*

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :
Et de la publication le 14/12/2021*

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-98

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 20

CONTRE :

Abstention :

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT COLLEGE DE BARJOLS

Mme le Maire EXPOSE :

Que cette convention est relative à l'intervention d'animateurs de la commune et de la communauté de communes Provence Verdon au sein du collège Joseph D'Arbaud, à titre gratuit
Qu'elle a pour objectif de définir les conditions de partenariat

Que l'intervention des animateurs auprès des jeunes se déroulera le mardi de 11 h à 13 h 30 dans la salle du foyer socio-éducatif ou la cour du collège en fonction du contexte sanitaire.

Que L'animateur interviendra au moins une fois par semaine durant la pause méridienne

Que Le collège s'engage à faciliter la mise en place des différentes animations

Que cette convention est conclue pour l'année scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal

Après avoir Ouï l'exposé de Mme le Maire

- **AUTORISE** le maire à signer la convention tripartite avec la communauté de communes Provence Verdon et le collège Joseph D'Arbaud pour l'intervention d'animateurs professionnels au sein de l'établissement, pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 13 12 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le 14/12/2021

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

N° 2021-99

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilida CHAHVERDI
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Cécilia COURBARD	Maurice JEAN
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE, André APARICIO, Cécilia COURBARD, Sébastien LEDESMA

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, S LEDESMA à J CUCCHI, A APARICIO à L MICHEL, W ORLOWSKI-LEVEQUE à S GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes

POUR : 17

CONTRE :

Abstention : 3 DONT UN POUVOIR L MICHEL, M JEAN

OBJET : Convention de mise à disposition – Anandita

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La commune mettrait à disposition de l'Association Anandita, à titre précaire et révoquant, la salle de danse du centre Elias.

Ceux-ci seront uniquement destinés à l'activité artistique objet de l'association Anandita. Aucun membre extérieur à celle-ci ou non-invité ne pourra prétendre à une quelconque utilisation des lieux.

La présente convention d'occupation précaire serait conclue pour une durée d'un an.

La présente convention serait consentie à titre gratuit.

L'association Anandita ne pourra occuper la salle que durant les jours et heures ci-après :

Jeudi entre 11h00 et 12h30

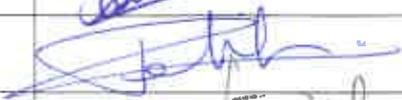
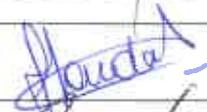
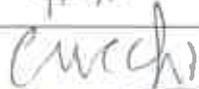
LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention avec l'association dans les termes exposés ci-dessus ;

MAIRIE DE BARJOLS

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRENOM	SIGNATURE
VENTURINO-GABELLE	Catherine	
PETIT	Céline	
VAURY	Alain	
GOUDAL-ORIONE	Stéphanie	
VOLPI	François	
ARNAUD	Michèle	
ASTIER	Raymonde	
CUCCHI	Jacques	
FABRE	Pierre	
GARSON	Myriam	
GIACOMELLI	Yves	
LAURENT	Brigitte	
ORLOWSKI LEVEQUE	Wanda	
ROSELLINI	Candice	
VIRGIL	Daniel	
APARICIO	André	
COURBARD	Cécilia	
JEAN	Maurice	
MICHEL	Laurent	
SARDOU	Magali	
CHAHVERDI	Guilda	
LEDESMA	Sébastien	
BADOUX	Corinne	

Département du Var
Arrondissement de Brignoles

Commune de Barjols

DECISION DU MAIRE

N° 2021-001

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET

**MAPA - RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE
MARSEILLE ET DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES DE L'IMPASSE
LES TOURTOUIRES - ATTRIBUTION A SNTH**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU les articles R2185-1 et R2385-1 du Code de la commande publique

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 09/11/2020 sur le profil acheteur de la commune

CONSIDERANT les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a un avis consultatif, que celle-ci s'est réunie le 11/12/2020,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux de rénovation du réseau d'eau potable de la route de Marseille, et des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de l'impasse les Tourtouires est attribué à SNTH domicilié 1032 CHEMIN DES NEGADOUX-ZA DES PLAYES- 83140 SIX FOURS LES PLAGES pour un montant de 274 590.00€ HT soit 329 508.00€ ttc

Article 2 :

Les travaux se dérouleront selon les modalités et conditions du dossier de consultation des entreprises et selon les orientations définies par la commune de Barjols.

Fait à Barjols le 06/01/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



Département du Var
Arrondissement de Brignoles

Commune de Barjols

DECISION DU MAIRE

N° 2021-002

Réf : DG/MG

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET
RENOUVELLEMENT APPEL A PROJET JOURNEE DE LA JEUNESSE DES ASSOCIATIONS ET DES FAMILLES

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

VU la délibération n°2020-089 ; article 1-25 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat pour demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 350 000 €

CONSIDERANT le succès remporté l'an passé lors de la journée des associations et de la jeunesse

CONSIDERANT l'aide financière pouvant être attribué par la Caisse d'Allocations Familiales du Var .

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour un montant de 5 140 €

Fait à Barjols le 22/01/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



DECISION DU MAIRE

N° 2021-003

Réf : DG/MG

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)

OBJET
APPEL A PROJET « INNOVATION ET ENGAGEMENT ENFANCE ET JEUNESSE », PROJET PATRIMOINE « IL ETAIT UNE FOIS BARJOLS »

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

VU la délibération n°2020-089 ; article 1-25 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat pour demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 350 000 €

CONSIDERANT le travail de collecte d'anciennes photos de Barjols des adhérents de la structure Espace ados « La Jouvent »

CONSIDERANT le projet d'exposition de ces photos

CONSIDERANT l'aide financière pouvant être attribué par la Caisse d'Allocations Familiales du Var

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour un montant de 5 500 €

Fait à Barjols le 22/01/2021

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



Département du Var
Arrondissement de Brignoles

DECISION DU MAIRE

N° 2021-004

Réf : DG/MG

**En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)**

OBJET

**MAPA : ATTRIBUTION MARCHÉ DE SOUSCRIPTION DES ASSURANCES-
ATTRIBUTION LOT 1 GROUPAMA/ LOT 2 ET 3 SMACL**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 05/10/2020 sur le profil acheteur de la commune

CONSIDERANT les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a un avis consultatif, que celle-ci s'est réuni le 17/12/2020,

DECIDE

Article 1 :

Le marché souscription des assurances est attribué à **GROUPAMA_MEDITERRANEE** domicilié 24 Parc du Golf- 13799 Aix-en-Provence pour le lot 1 pour un montant de 9 578.96 € HT soit 10 389.51 € ttc et à **SMACL** domicilié 141, Avenue Salvador Allende- 79000 Niort pour le lot 2 et 3 pour un montant de 16 909.92€ ht soit 18 431.81 € ttc pour le lot 2 et pour un montant de 4 564.02 € ht soit 5 776.12€ ttc

Article 2 :

Les prestations se dérouleront selon les modalités et conditions du dossier de consultation des entreprises et selon les orientations définies par la commune de Barjols.

Fait à Barjols le 22/01/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



Département du Var
Arrondissement de Brignoles

Commune de Barjols

DECISION DU MAIRE

N° 2021-005

Réf : DG/MG

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET

**MAPA : ATTRIBUTION MARCHÉ DE SOUSCRIPTION DES ASSURANCES-
ATTRIBUTION LOT 4 ET 5 SMACL**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 20/11/2020 sur le profil acheteur de la commune

CONSIDERANT les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises,

CONSIDERANT que dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a un avis consultatif, que celle-ci s'est réuni le 15/01/2021,

DECIDE

Article 1 :

Le marché souscription des assurances est attribué à à SMACL domicilié 141, Avenue Salvador Allende- 79000 Niort pour le lot 4 pour un montant de 3 817.00€ ht soit 4 328.48 € ttc et pour le lot 5 pour un montant de 787.50 € ht soit 873.97€ ttc

Article 2 :

Les prestations se dérouleront selon les modalités et conditions du dossier de consultation des entreprises et selon les orientations définies par la commune de Barjols.

Fait à Barjols le 22/01/2021

*Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE*



Département du Var
Arrondissement de Brignoles

DECISION DU MAIRE

N° 2021-006

Réf : DG/MG

**En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)**

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION
MINI CAMP VALLEE DU LAUTARET

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

VU la délibération n°2020-089 ; article 1-25 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat pour demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 350 000 €

CONSIDERANT que le but de ce mini camp est de partir à la montagne avec un groupe de 7 Barjolais de 11 à 17 ans afin de leur faire découvrir les différentes activités de la Vallée du Lautaret

CONSIDERANT que pour la première fois ces adolescents vont être hébergés sur une structure qui accueille d'autres adolescents.

CONSIDERANT l'aide financière pouvant être attribué par la Caisse d'Allocations Familiales du Var

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour un montant de 3 150 €

Fait à Barjols le 17/02/2021

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



Département du Var
Arrondissement de Brignoles

DECISION DU MAIRE

N° 2021-007

Réf : DG/MG

**En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)**

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION
INVESTISSEMENT ACCUEIL JEUNES

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

VU la délibération n°2020-089 ; article 1-25 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat pour demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 350 000 €

CONSIDERANT que l'espace ados de Barjols accueillant des jeunes de 11 à 17 ans

CONSIDERANT que pour faire perdurer cette structure l'achat de matériels pédagogiques, de matériels électroménagers, de logiciel et matériel informatique sont essentiels

CONSIDERANT l'aide financière pouvant être attribué par la Caisse d'Allocations Familiales du Var

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour un montant de 4 733 €

Fait à Barjols le 01/03/2021

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



Département du Var
Arrondissement de Brignoles

Commune de Barjols

DECISION DU MAIRE

N° 2021-008

Réf : DG/ET

**En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)**

OBJET

MAPA : AVENANT MARCHÉ DE VENTE DE GAZ - ENGIE

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT que la commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, en particulier pour l'achat du gaz

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT la proposition d'ENGIE pour une reconduction de 12 mois

DECIDE

Article 1 :

L'avenant au marché de vente de gaz est conclu pour une durée de 12 mois, à compter du 01/03/2021 avec la société ENGIE

Article 2 :

Les prestations se dérouleront selon les conditions particulières du contrat de vente de l'entreprise

Fait à Barjols le 18/02/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



DECISION DU MAIRE

N° 2021-009

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET
**MAPA ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAINTENANCE DU PARC
INFORMATIQUE : VDI**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de maintenance du parc informatique est attribué à VDI domicilié Domaine de la Blaque- 83670 VARAGES pour un montant de 7 440 € TTC

Article 2 :

Les prestations se dérouleront selon les modalités et conditions du dossier de consultation des entreprises et selon les orientations définies par la commune de Barjols.

Fait à Barjols le 10/05/2021

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



DECISION DU MAIRE

N° 2021-0010

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET

Demande de subvention auprès Conseil Départemental 83 REHABILITATION DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT que dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement de réhabilitation, la commune souhaite à la fois mettre en valeur visuellement et aux normes certains bâtiments communaux : l'Hôtel de ville, les écoles et le gymnase. Il conviendra de réaliser en parallèle un audit énergétique conformément au cahier des charges de l'ADEME.

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER une aide financière auprès du Conseil Départementale 83 au titre de l'année 2020 pour la réhabilitation des bâtiments communaux selon le plan de financement ci-dessous :

Montant TTC	Montant HT	Conseil Départemental	Autofinance ment
198 000 €	165 000 €	120 000 €	78 000 €

Fait à Barjols le 28/05/2021

Le Maire
Catherine KENTURINO-GABELLE



DECISION DU MAIRE

N° 2021-011

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET

**MAPA ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET
DE MISE EN SERVICE DE FORAGE DE PLESSERVINS POUR LA
SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA
COMMUNE : SNTH LOT 1, CES LOT 2/3/4**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux d'équipement et de mise en service de forage de Piesservins pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune est attribué à **SNTH pour le lot 1** domicilié 1032 CHEMIN DES NEGADOUX- ZA DES PLAYES- 83140 Six-Fours-les-Plages pour un montant de 121 098.84 € TTC, et à **CONSTRUCTIONS ELECTROTECHNIQUES DU SUD** domicilié ZA DE NICOPOLIS -1060 AVENUE DES CHENES VERTS- 83170 Brignoles pour un montant de 49 391.38 € TTC pour le lot 2, 26 218.87€ TTC pour le lot 3, 26 766.96€ TTC pour le lot 4

Article 2 :

Les travaux se dérouleront selon les modalités et conditions du dossier de consultation des entreprises et selon les orientations définies par la commune de Barjols.

Fait à Barjols le 18/06/2021

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



DECISION DU MAIRE

N° 2021-012

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET

AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT

VU la délibération n°2020-089 du 27/08/2020 attribuant à Madame le Maire délégation pour la durée de son mandat pour intenter au nom de la commune les actions en justice,

VU la requête déposée par Madame ALCAINE devant le Tribunal administratif de Toulon contre la Commune de Barjols

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la défense des intérêts de la Commune dans cette affaire,

DECIDE

Article 1 :

D'ester en justice dans l'affaire opposant Madame ALCAINE à la commune de Barjols

Article 2 :

De désigner et mandater Maître Benoit CITEAU, sis 24 avenue Victor Hugo-13100 Aix en pce, en tant qu'assitant et représentant en justice de la commune aux fins d'assurer la défense des intérêts de la commune de Barjols dans le cadre dudit contentieux

Article 3 :

Dit que la présente décision sera annexée au registre des décisions et fera l'objet d'une information lors du conseil municipal

Fait à Barjols le 25/06/2021

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



DECISION DU MAIRE

N° 2021-013

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET

**MAPA ATTRIBUTION MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE DE
REFONTE DU PORTAIL INTERNET : SELOOKING**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestation de service pour la refonte du portail internet de la commune est attribué à SELOOKING sis 31 parc du golf CS 90519-13593 AIX EN PCE CEDEX 3 pour un montant de 4900.00€ HT soit 5880.00€ TTC

Fait à Barjols le 25/06/2021

*Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE*



DECISION DU MAIRE

Réf : GH/JER/05-07-2021

N° 2021-014

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 août 2020)*

OBJET

Demande de financement d'un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le Maire de la commune de Barjols

VU l'article L2122-22 du CGCT

VU la délibération n°2020-089 ; l'article 1-25 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat pour une demande à tout organisme financeur l'attribution d'une subvention dans la limite de 350 000 €

VU le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan relance.

CONSIDERANT que le matériel sur l'école élémentaire Aristide Briand de Barjols devient obsolète et a besoin d'être renouvelé.

CONSIDERANT qu'une aide financière peut être attribuée jusqu'à hauteur de 70% pour le volet équipement et de 50% pour le volet de ressources numériques par le ministère de l'éducation nationale.

DECIDE

De solliciter une subvention auprès de l'éducation nationale de 24 500 € pour un montant de 35 000 euros concernant la partie équipement

Et

De solliciter une subvention de 1870 € pour un montant de 3 740 € concernant la partie ressources numériques.

De conventionner avec l'éducation nationale, afin de permettre la réalisation de ce projet en suivant un calendrier prévisionnel (début du déploiement en juillet 2021, fin du déploiement mi octobre 2022)

Fait à Barjols le 08 juillet 2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

